



**« PLATEFORME D'INSERTION POUR JEUNES
SOUS MAIN DE JUSTICE ALLIER –PIJSMJ03- »
« MISSION LOCALE DE MOULINS »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP1 307 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE ASE, PJJ, JUSTICE Numéro du projet AP1_307
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : PLATEFORME D'INSERTION POUR JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE ALLIER – PIJSMJ03 -
Objectifs initiaux : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un dispositif <u>articulé et coordonné entre tous les partenaires</u> intervenant sur les problématiques des jeunes sous main de justice ;- Proposer aux jeunes écroués en maison d'arrêt, un accompagnement <u>global renforcé</u> par un <u>référént unique</u> justice mission Locale, basé sur la notion de <u>parcours, en continu pendant la détention</u> en vue de préparer la sortie, puis en <u>milieu ouvert</u> ;- Optimiser les chances d'accès à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés.
Public(s) cible(s) : 80 à 100 jeunes de 16 à 25 ans condamnés écroués dans les maisons d'arrêt de Moulins/Yzeure et Montluçon.
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement global, personnalisé, renforcé des jeunes en détention (à la maison d'arrêt de Moulins/Yzeure et à la maison d'arrêt de Montluçon) et en milieu ouvert par un référent unique justice dans chaque Mission Locale en lien avec les partenaires ;- Coordination des acteurs au travers notamment de commissions de régulations pluridisciplinaires mensuelles sur les 3 bassins du département (Moulins, Montluçon, Vichy).
Territoire(s) d'expérimentation : Le département de l'Allier.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : <ul style="list-style-type: none">- Référént unique Mission Locale à <u>spécificité justice</u> ;- Accompagnement global renforcé DEDANS/DEHORS : <u>pas de discontinuité du parcours</u> ;- Coordination des acteurs : <u>accompagnement renforcé conjoint, concerté entre les acteurs intervenant auprès des jeunes.</u>- Coordination départementale : <u>une même qualité de service pour les jeunes sur le département</u>
Partenaires techniques opérationnels : <p>(1) Partenaires initialement visés dans la convention : justice (magistrats, SPIP, PJJ, maisons d'arrêts Moulins/Yzeure et Montluçon), emploi (Pôle Emploi, ANDRH Bourbonnais), formation (AFPA, E2C, Education Nationale, Greta, EPLEFPA), insertion par l'activité économique (UREI, régie de quartier Moulins Sud), santé (centres hospitaliers CSAPA et UCSA, ANPAA03), hébergement (Viltais, CHRS Montluçon, Vichy, FJT Le tremplin, foyer AGAT, résidence ALTHEA)</p> <p>(2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : les mêmes sauf ANDRH</p>
Partenaires financiers (avec montants): <p>FEJ : 240 561 € ; FIPD : 12647 € ; DIRECCTE CPO: 81858 € ; CUCS : 20418 € ; ASP : 1951 € ; SPIP : 8100 € ; ACSE : 4453 € ; EPCI : 8185 € ; Conseil Régional (formations) : 99771 € ; Conseil général (FAJ) : 4140 € ; Etat (Allocation CIVIS : 1840 €</p>
Durée de l'expérimentation : <p>(1) Durée initiale : 34 mois. (2) Durée effective : 34 mois.</p>
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : MISSION LOCALE de MOULINS Type de structure : association loi 1901
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : LERFAS Type de structure : structure privée



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

SOMMAIRE

Introduction

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation	p.5
A. Objectifs de l'expérimentation	
B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation	
1. public visé	
2. bénéficiaires directs	
2.1. statistiques descriptives	p.6
2.2. analyse qualitative	
3. bénéficiaires indirects	p.7
II. Déroulement de l'expérimentation	
A. Actions mises en œuvre	p.8
B. Partenariats	p.9
1. partenaires opérationnels	
2. partenaires financiers	p.12
C. Pilotage de l'expérimentation	p.12
III. Enseignements généraux de l'expérimentation	p.13
Modélisation du dispositif expérimenté / Enseignements /transférabilités du dispositif	

Conclusion	p.14
-------------------	-------------

Introduction

En amont de l'expérimentation, une réflexion globale a été engagée par l'ensemble des structures Missions Locales d'Auvergne sur l'accompagnement social et professionnel des publics jeunes sous main de justice. Dans cette optique, il a alors été convenu que, dans un premier temps, les structures de l'Allier et celle du Puy en Velay s'engageaient dans l'expérimentation avec l'objectif, au regard des résultats obtenus, d'étudier les transférabilités possibles sur les autres départements de l'Auvergne.

L'expérimentation s'est déroulée du 1^{er} janvier 2010 au 30 octobre 2012 sur l'ensemble du département de l'Allier.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

L'objectif de l'expérimentation est de donner une nouvelle chance aux jeunes sous main de justice de s'insérer ou se réinsérer dans la vie active sur le plan social et professionnel, et prévenir la récidive.

Pour cela, il a été convenu de :

- Mettre en place d'un dispositif articulé et coordonné entre tous les partenaires intervenants sur les problématiques des jeunes sous main de justice ;
- Réaliser un accompagnement global renforcé par un référent unique justice Mission Locale, basé sur la notion de parcours pendant l'incarcération et en milieu ouvert ;

Et également :

- Coordonner le dispositif au niveau départemental ;
- Réaliser un travail partenarial avec la Mission Locale du Puy en Velay, retenue sur un projet similaire, avec un protocole d'évaluation commun ;
- Proposer en fin d'action une modélisation sous forme d'un guide méthodologique, à destination de toute structure intéressée.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

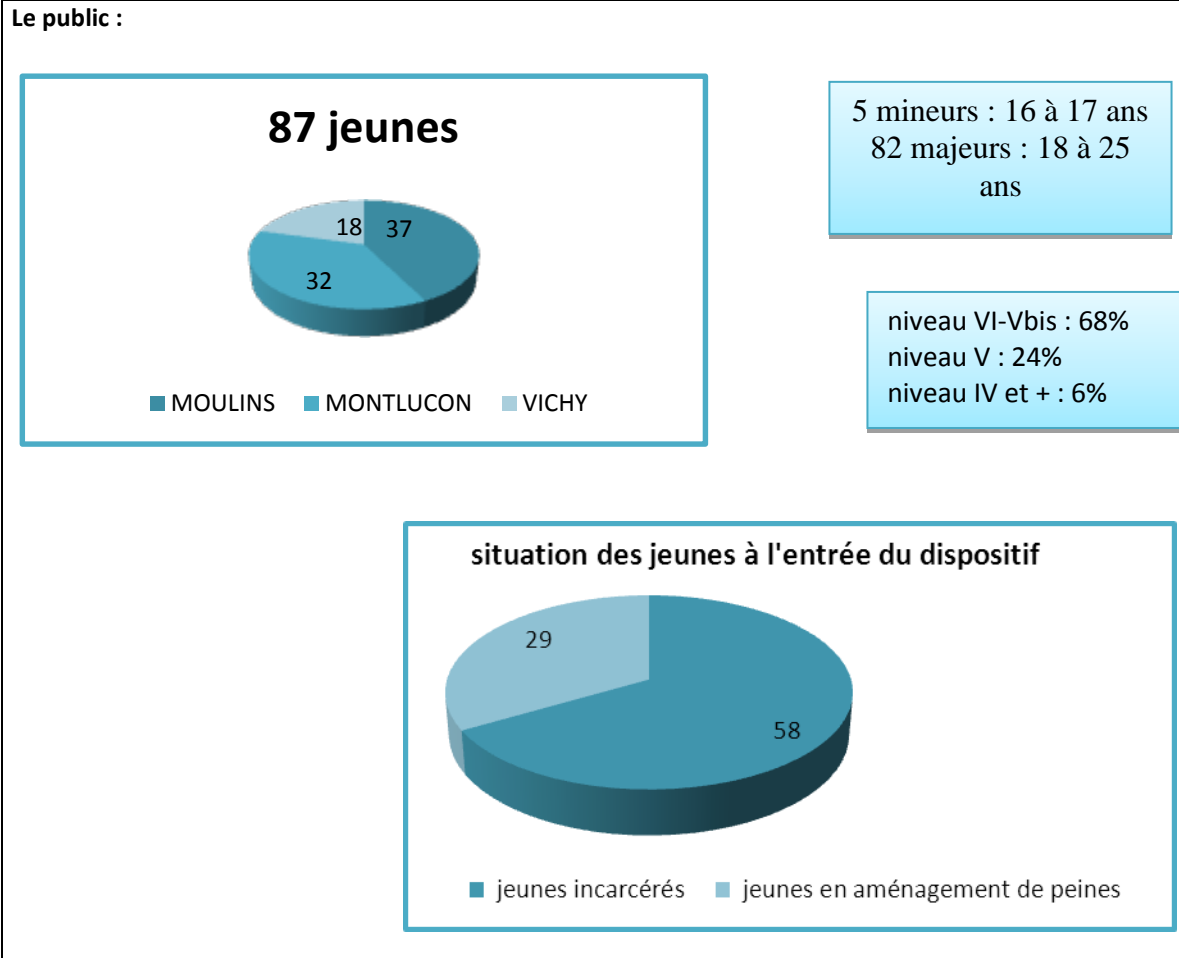
80 à 100 jeunes de 16 à 25 ans volontaires pour l'action :

- Eroués dans les maisons d'arrêt de Moulins/Yzeure et Montluçon
- Condamnés avec aménagement de peine à soumettre aux magistrats

2. Bénéficiaires directs :

87 jeunes volontaires ont bénéficié de cette action expérimentale.

2.1. Statistiques descriptives



2.2. Analyse qualitative

Nous avons ciblé 80 à 100 jeunes pour cette expérimentation et 87 jeunes ont été concernés. Les jeunes ont été repérés et orientés par les services de la justice : le SPIP pour les jeunes majeurs, la PJJ pour les mineurs, les personnels de la détention ont pu également repérer des jeunes. Au démarrage de l'action, nous avons organisé à la maison d'arrêt d'Yzeure une réunion collective pour informer le public jeune incarcéré. Puis, au fil de l'action les jeunes ont été orientés individuellement et reçus en entretien par le référent justice de la Mission Locale. Les jeunes se sont ensuite engagés sur la base du volontariat. Le caractère expérimental a vraisemblablement impacté le repérage des jeunes. En effet les partenaires ayant été impliqués dans le montage du projet et la coordination des parcours des jeunes ont vu un réel intérêt à orienter les jeunes tout au long de l'expérimentation.

L'accompagnement renforcé de 12 à 16 mois a permis d'approfondir la connaissance du public. Des éléments intéressants sur la typologie du public devraient émaner des résultats de l'évaluation ; le LERFAS – évaluateur - ayant récolté des questionnaires précis pour chaque jeune et ayant rencontré et interrogé quelques-uns des jeunes.

3. Bénéficiaires indirects

-Les partenaires ont mentionné « une meilleure interconnaissance et coordination, une facilitation du partage de l'information, un partage de l'historique de l'individu qui permet une meilleure compréhension de ce dernier avant une nouvelle prise en charge, un plan d'action supplémentaire pour les aménagements de peine ou sorties anticipées pour les magistrats »

-Les référénts des Missions Locales ont enrichi et harmonisé leurs pratiques sur le plan départemental.

-D'autres personnes sous main de justice ont pu participer à des actions collectives lors du forum « métiers », des ateliers.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

La première étape a consisté à :

- **informer et mobiliser les partenaires**, réaliser un montage partagé du dispositif, mettre en route les procédures de fonctionnement, rédiger une charte de partenariat reprenant les missions de chacun, mettre en place comité de pilotage et comités de suivi.

Cela s'est concrétisé le 25 mai 2010 avec la tenue du premier comité de pilotage suivi de la signature de la charte partenariale en Présence du Préfet de l'Allier et engageant 31 structures signataires (partenaires nommés dans le tableau joint ci-dessous).

- **construire des outils de suivi, d'évaluation, harmoniser les pratiques sur le département** : réunions d'échanges de pratiques entre les référents justice des 3 Missions Locales de l'Allier et quelquefois en y adjoignant la mission locale du Puy en Velay, réunions de travail avec l'évaluateur (LERFAS)

Parallèlement, s'est mis en place :

- **l'accompagnement social et professionnel des jeunes sous main de justice en concertation avec les partenaires** :

Un accompagnement renforcé des jeunes de 12 à 16 mois :

Une moyenne de 25 entretiens individuels par jeune :
55 contacts (tel, mail SMS, courriers, entretiens)

- 13 en maison d'arrêt
- 12 en milieu ouvert

Des actions collectives en maisons d'arrêt : des ateliers (projet professionnel, connaissance des métiers, techniques de recherche d'emploi, démarches administratives), des intervenants extérieurs, des groupes de paroles santé, un forum « métiers » avec présence d'employeurs.

Une vaste mobilisation des partenaires :

- 31 structures signataires de la charte de partenariat
- 65 commissions de régulation pluridisciplinaires sur tout le département
- 176 partenaires mobilisés représentant 44 structures (justice, santé, logement, formation, emploi...)
- 6 comités de pilotage (2 par an)

- **L'évaluation :**

Une évaluation externe par le laboratoire en action sociale, LERFAS de Tours :

- *Les ML ont renseigné des fiches de suivi individuelles mensuelles, des questionnaires de début, milieu, fin de parcours.*
- *Les jeunes, des questionnaires de début de parcours.*
- *SPIP/PJJ, des questionnaires début, milieu, fin de parcours.*
- *Le LERFAS a interrogé des jeunes, des partenaires sur les bassins des 3 missions locales.*
- *Tableaux de suivi des jeunes lors des commissions transmis au LERFAS*

13 rencontres entre les missions locales et l'évaluateur ont eu lieu.

Les résultats de l'évaluation ne sont pas connus à ce jour.

- **La mutualisation, la production d'un guide méthodologique , la recherche de solution de pérennisation**

Une coordination départementale/une mutualisation régionale/nationale

11 réunions techniques ML 03 Moulins/Montluçon/Vichy.
4 réunions techniques ML 03/43 Allier/Le Puy.
Participation au groupe de travail national justice ML/UNML : 4 réunions à Paris.
Participation aux 2 ateliers d'échanges et de capitalisation des expérimentations justice à Paris.

La participation active à la recherche de solutions financières pour assurer la pérennisation des dispositifs en faveur des jeunes sous main de justice : réalisation conjointe UNML/Missions Locales en expérimentation d'un document national de présentation des actions expérimentales justice menées par les missions locales , et sa diffusion aux élus nationaux, régionaux et locaux accompagnée d'un courrier.

La réalisation d'un guide méthodologique et sa présentation lors de la Journée Professionnelle des Missions Locales d'Auvergne le 23 octobre 2012.

Impact sur l'organisation, les pratiques professionnelles :

- Mutualisation et harmonisation des pratiques sur le département
- Coordination départementale
- Professionnalisation des référents justice des Missions Locales
- Partenariats renforcés, meilleure identification des compétences de chacun, reconnaissances mutuelles
- Augmentation du temps d'accompagnement des jeunes : en détention et en milieu ouvert ;
- Meilleure cohérence des parcours des jeunes
- Optimisation des aménagements de peine

Difficultés rencontrées :

- La mobilisation des partenaires a pris du temps. Pour gagner la confiance, parler le même langage, être reconnu par chaque partenaire avec ses spécificités, ses limites en terme de partage d'information (exemple : santé, justice), il faut du temps.
On ne peut pas vraiment considérer que cela soit une difficulté mais on se rend compte que lorsque l'ensemble des partenaires est mobilisé et que le système fonctionne, l'action arrive à son terme et les financements pour une éventuelle pérennisation ne sont pas présents.

Impacts de la mise en œuvre du protocole d'évaluation et relations avec l'évaluateur :

- La mise en œuvre du protocole d'évaluation s'est faite en étroite collaboration avec l'évaluateur. Cependant, elle a été longue et a entraîné une charge de travail non négligeable pour les référents des missions locales.
- L'évaluateur est venu plusieurs fois sur le terrain pour rencontrer opérateurs, jeunes et partenaires
- A ce jour, nous ne connaissons pas les résultats de l'évaluation.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Les rôles et implications de chacun ont été définis, validés par chacun et notifiés dans une charte partenariale signée par 31 structures le 25 mai 2010.

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle effectif dans l'expérimentation
Mission Locale de Moulins	Pilote	.coordonner l'action sur le département ; .suivre l'action .organiser et animer les comités de pilotage ; .être l'interlocuteur principal de l'évaluateur, organiser les rencontres, rassembler les informations et les communiquer .rédiger les bilans, .récolter auprès des partenaires les éléments positifs, négatifs de l'expérimentation, les améliorations à apporter et formaliser le
Les 3 Missions Locales du département de l'Allier	Pilote et co-pilotes Accompagnement global renforcé des jeunes	.assurer un accompagnement renforcé des jeunes en détention et en milieu ouvert au moyen d'un conseiller référent justice identifié ; .collaborer étroitement avec les services de la justice ; .organiser et animer les commissions de régulations pluridisciplinaires de leurs bassins respectifs ; .récolter et formaliser les éléments de l'évaluation
SPIP Allier	JUSTICE	.orienter les jeunes majeurs vers la plateforme ; .participer aux commissions de régulation ; .participer aux comités de pilotage ; .être l'interlocuteur vis-à-vis des magistrats : demandes de permissions de sortie liées à l'insertion professionnelle, demandes d'aménagement de peine ; .participer à l'élaboration du projet, à sa mise en œuvre en étroite relation avec le référent justice Mission Locale, au travail avec l'évaluateur ; .renseigner des données pour l'évaluation.

PJJ Allier	JUSTICE	<ul style="list-style-type: none"> .orienter les jeunes mineurs vers la plateforme ; .participer aux commissions de régulation ; .participer aux comités de pilotage ; .être l'interlocuteur vis-à-vis des magistrats : demandes de permissions de sortie liées à l'insertion professionnelle, demandes d'aménagement de peine ; .participer à l'élaboration du projet, à sa mise en œuvre en étroite relation avec le référent justice Mission Locale.
Maison d'arrêt de Moulins-Yzeure Maison d'arrêt de Montluçon	JUSTICE	<ul style="list-style-type: none"> .autoriser l'accès aux intervenants de la plateforme et aux partenaires éventuels ; .mettre à disposition des salles pour les entretiens individuels, informations collectives, ateliers ; . organiser les déplacements des détenus pour se rendre en entretien, atelier ; .dans le cadre d'un forum métiers, organiser l'accueil des employeurs, la visite des lieux, informer les détenus et organiser leurs déplacements ; .participer aux commissions de régulation ; .participer aux comités de pilotage.
Les magistrats des TGI de Moulins, Montluçon, Cusset	JUSTICE	<ul style="list-style-type: none"> .examiner et statuer sur les demandes d'aménagement de peines ; .s'impliquer vis-à-vis de la plateforme ; .participer aux comités de pilotage ; .participer à quelques commissions de régulation
POLE EMPLOI Allier	EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> . participer au montage d'actions collectives en détention . intervenir lors d'ateliers collectifs en détention
L'insertion par l'activité économique : les chantiers d'insertion/ régie de quartier/ ETTI/AI/EI	EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> . intervenir lors d'ateliers collectifs en détention, de forum .recruter des jeunes ; .collaborer avec les référents justice ; .participer aux commissions de régulation ; .participer aux comités de pilotage
Les réseaux d'entreprise des missions locales	EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> . intervenir lors d'ateliers collectifs en détention, de forum .recruter des jeunes ;

Les centres de soins, accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) (ANPAA03), les unités de consultation et soins ambulatoires (UCSA)	SANTE	<ul style="list-style-type: none"> .en détention participer aux ateliers collectifs, animer des groupes de parole ; .travailler en collaboration avec les référents justice ; .participer aux commissions de régulation .participer aux comités de pilotage
L'Education Nationale (unités locales d'enseignement des maisons d'arrêt)	FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> . accueillir les jeunes en cours . participer à des réunions de coordination avec les référents justice ; informer sur les niveaux
AFPA Allier	FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> .recevoir les jeunes pour des recrutements (en détention, en milieu ouvert) . accueillir des jeunes en formation ; .collaborer avec les référents justice ; . participer aux commissions de régulation : .participer aux comités de pilotage
E2C	FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> .recevoir les jeunes pour des recrutements (en détention, en milieu ouvert) . accueillir des jeunes en formation ; .collaborer avec les référents justice ; . participer à toutes les commissions de régulation : .participer aux comités de pilotage
Autres organismes de formation du bassin	FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> . accueillir des jeunes en formation ; .collaborer avec les référents justice ; . participer à quelques commissions de régulation : .participer à quelques comités de pilotage
Les CHRS de l'Allier/ les résidences sociales (FJT)	HEBERGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> . accueillir des jeunes ; . collaborer avec les référents justice ; . participer à quelques commissions de régulation : .participer à quelques comités de pilotage

L'expérimentation a enclenché une grande dynamique partenariale qui se poursuit au travers de contacts avec les référents justice moins formalisés par réduction de moyens. A noter que les financements non pérennes de ce type d'action fragilise la stabilité du partenariat.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	49.7%
Cofinancements extérieurs à la structure	12.8%
Autofinancement	37.5%

C. Pilotage de l'expérimentation

Les comités de pilotage ont été initiés par la Mission Locale de Moulins en collaboration avec les Missions Locales de Vichy et Montluçon.

Ils se sont réunis 2 fois par an.

Structures ayant participé :

- Les 3 Missions locales de l'Allier
- Le tribunal de Moulins
- Le SPIP03
- La PJJ Allier
- Le centre pénitentiaire, les 2 maisons d'arrêt
- Préfecture, sous préfecture de Vichy
- La DRJSCS
- La Direccte UT03
- Le Conseil Général de l'Allier
- Moulins Communauté
- La communauté d'agglomération de Montluçon
- POLE EMPLOI
- L'Education Nationale
- L'AFPA
- Le GRETA Nord Allier
- L'E2C
- Le CFPPA de Neuvy
- La régie de quartier Moulins Sud
- Le CSAPA
- L'ANPAA03
- L'ABSECJ Allier
- VILTAIS (FJT et CHRS)
- Le Tremplin (FJT)
- Le foyer AGAT/Victoria (FJT)
- Union régionale des entreprises d'insertion
- ADEF/ADEF+/GALATE (insertion par l'activité économique)
- LASER 03 (insertion par l'activité économique)
- GESA (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification)

On peut noter une implication forte des partenaires justice (SPIP, PJJ, maisons d'arrêt, magistrats) pour permettre un fonctionnement optimal et un investissement pour une recherche de financement à l'issue de l'expérimentation.

Nous aurions souhaité la présence de l'évaluateur aux comités de pilotage afin d'apporter quelques éléments aux partenaires.

Les échanges avec d'autres expérimentateurs

Echanges de pratiques entre l'expérimentation de l'Allier et celle du Puy en Velay.

Participation aux rencontres nationales du FEJ.

Participation au groupe national des « expérimentateurs justice »

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

Modélisation du dispositif expérimenté/enseignements/transférabilité

Voir ci-joint le guide méthodologique issu de l'expérimentation

Conclusion

L'expérimentation en faveur des jeunes sous main de justice de l'Allier a, nous semble-t-il, démontré l'intérêt et la pertinence :

- D'un référent Mission Locale à spécificité justice
- D'un accompagnement global renforcé DEDANS/DEHORS des jeunes sans discontinuité de parcours
- D'une coordination des acteurs permettant un accompagnement conjoint, concerté entre les partenaires intervenant auprès des jeunes
- D'une coordination départementale pour une même qualité de service pour les jeunes du département et une mutualisation des compétences des référents justice.

Ces éléments ont permis notamment :

- . Pour le public cible, une meilleure cohérence des parcours, une optimisation des aménagements de peine ; cela est reconnu par les services pénitentiaires, les magistrats.
- . Pour les intervenants, une professionnalisation et meilleure interconnaissance des différents acteurs.

Les financements 2012 ont permis de poursuivre à minima une plateforme multi partenariale d'insertion sociale et professionnelle pour jeunes sous mains de justice .

Cependant nous n'avons à ce jour pas de financements spécifiques pour 2013.

Les démarches engagées au niveau national avec les autres Missions Locales en expérimentation et l'Union Nationale des Missions Locales n'ont à ce jour pas abouties.

La pérennisation d'un tel dispositif passe par la pérennisation de son financement.

Nous espérons que toute l'énergie déployée au cours de cette expérimentation, au-delà d'avoir permis l'insertion de jeunes sur une période donnée, permettra la mise en application de la méthodologie sur un maximum de territoires.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

➤ Tableau 1 sur les publics

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP1 307		Nom de la structure porteuse de projet		
	MISSION LOCALE DE MOULINS				
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	57	30	0	87	2
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires	57	30	0	87	2

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques	
1. Jeunes	
Âge	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	5
18-25 ans	82
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
Situation	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	
Actifs occupés	
Autres : <i>incarcérés</i>	58
Autres : <i>condamnés non incarcérés</i>	29
Niveau de formation	
Infra V	59
Niveau V	23
Niveau IV	4
Niveau III	1
Niveau II	
Niveau I	
Sexe	
Filles	1
Garçons	86
2. Adultes	
Qualité	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	

Réalisation

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif	
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place	
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Départementale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire

Remarques
Le public est à 99% de sexe masculin car les 2 maisons d'arrêt du territoire sont des prisons pour hommes.

➤ **Tableau 2 sur les actions**

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP1_307	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet		<i>01/01/2010 au 25/05/2010</i>	5						
Action n°1	informer et mobiliser des partenaires				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur et Directrice Mission Locale de Moulins				
Action n°2	rédiger d'une charte de partenariat				Responsable secteur et Directrice Mission Locale de Moulins				
Action n°3	signer la charte de partenariat				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur et Directrice Mission Locale de Moulins				
Action n°4	construire les outils de suivi et d'évaluation (avec l'évaluateur)				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur				
2. Mise en œuvre du projet		<i>01/02/2010 au 30/10/2012</i>	34						
Action n°1	accompagner les jeunes				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon,				
Action n°2	coordonner les acteurs				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur				
Action n°3	réajuster les outils d'évaluation, fournir les données à l'évaluateur				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur				
Action n°4	piloter				Responsable secteur et Directrice Mission Locale de Moulins				
Action n°5									
3. Achèvement du projet		<i>01/03/2012 au 30/10/2012</i>	8						
Action n°1	construire un guide méthodologique				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur				
Action n°2	présenter la méthodologie				Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur et Directrice Mission Locale de Moulins				
Action n°3	chercher des moyens de pérennisation				Responsable secteur et Directrice Mission Locale de Moulins				
Action n°4	mutualiser			Conseillers référents justice Moulins Vichy Montluçon, responsable secteur					

➤ **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

<u>Restitution finale du porteur de projet</u> <u>Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation</u>				
Numéro du projet	AP1 N°307			
Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	GUIDE METHODOLOGIQUE : " Réussir la mise en place d'une plateforme d'insertion sociale et professionnelle pour jeunes sous main de justice"	professionnels intervenant auprès du public sous main de justice	papier	oui

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>